

DECRET N° 96-502 du 06/11/96
Portant Nomination des Officiers des Forces Armées
Congolaises, de la Gendarmerie Nationale et de la
Police Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- Visas:- Vu:- La Constitution du 15 Mars 1992;
- Vu:- La loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;
- Vu:- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée;
- DBF/ Vu:- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'ordonnance 31/70
DGAF:- du 18 Août 1970;
- Vu:- Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant Avancement dans l'Armée;
- Vu:- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974, portant création du Comité de Défense;
- Vu:- Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création, organisation du Ministère de la Défense Nationale;
- DCF/ Vu:- Le Décret 84/938 du 25 octobre 1984, portant Organisation de la Structure du Cabinet du
DGAF:- Ministère de la Défense Nationale;
- Vu:- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le Circuit d'Approbation des Actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
- Vu:- Le Décret 96/479 du 27 Août 1996, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu:- Le Décret 96/480 du 02 Septembre 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- DGAF/ Vu:- Le décret N° 96 / 138 du 16 Mars 1996 , portant Inscription au tableau d'Avancement au
MDN:- titre de l'année 1996 des Officiers des forces Armées Congolaises, de la Gendarmerie Nationale et de la Police Nationale.

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE

Article 1er: Sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Octobre 1996 (4 ème trimestre 1996).

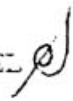
SECTION I : FORCES ARMEES CONGOLAISES

POUR LE GRADE DE COLONEL

I /- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - SANTE

LIEUTENANT-COLONEL OGNONGO-IBIANO ALBERT NOEL  D.S.S.S.

II /- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - INFANTERIE

LIEUTENANT-COLONEL OZAME FREDERIC  D.S.

B - ZONES MILITAIRES

a) - INFANTERIE

LIEUTENANT-COLONEL TABANI JEAN Z.M.S

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

I /- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

A - DETACHES HORS STRUCTURES DES FAC

a) - GENIE

COMMANDANT HOMBESSA GREGOIRE C.S./DPMA

II /- ACADEMIE, ECOLES ET CENTRES D'INSTRUCTION

A - ACADEMIES

a) - INFANTERIE

COMMANDANT BIVOULA JACQUES  A.M.M.N.S.

B - STAGIAIRES A L'ETRANGER

a) - COMMISSARIAT

COMMANDANT OUNOUNOU AIME / C.S./DIE

III /- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE

A - DIRECTIONS SPECIALISEES

a) - VETERINAIRE

COMMANDANT BADIKILA CALIXTE D.C.S.S.

IV /- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

A - TROUPES DE LA RESERVE MINISTERIELLE

a) - ADMINISTRATION

COMMANDANT ELENGA HENRI FIRMIN 11° RAAA

B - ZONES MILITAIRES

a) - INFANTERIE

COMMANDANT FOUNGA NESTOR Z.M.1

V /- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR

A - COMMANDEMENT

a) - ARMEMENT

COMMANDANT NGOUSSOULOU BASILE CDEMENT

b) - TECHNICIEN MOTEUR-CELLULE

COMMANDANT MABOUDI JEAN EMMANUEL CDEMENT

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

I /- MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

A - DETACHES HORS STRUCTURES DES FAC

a) - INFORMATIQUE

CAPITAINE TSAMOUNA JOSEPH / C.S./DPMA

II /- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

A - ZONES MILITAIRES

a) - INFANTERIE AEROPORTEE

CAPITAINE NIANGA RAYMOND / Z.M.1

b) - ARME BLINDEE ET CAVALERIE

CAPITAINE ELENGA NORBERT Z.M.3

c) - MATERIEL

CAPITAINE BASSINGA FRANCOIS Z.M.1

d) - ADMINISTRATION

CAPITAINE ONGOUNDOU JACQUES Z.M.1

III /- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR

A - COMMANDEMENT

a) - MOTEUR-CELLULE

CAPITAINE BOKANGA DIEUDONNE VICTOR CDEMENT

B - BASES AERIENNES

a) - PILOTE D'HELICOPTERE

CAPITAINE MOUNGALI LEOPOLD SERGE B.A.01/20

SECTION II : POLICE NATIONALE

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL

I /- DIRECT^e GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) - SECURITE

COMMANDANT BOKALE-MOUMPAMELA / CDEMENT

POUR LE GRADE DE COMMANDANT

I -/ - DIRECTION GENERALE DE LA POLICE NATIONALE

A - COMMANDEMENT

a) - POLICE GENERALE

8
CAPITAINE

ZONIABA ALOISE *e/*

CDMENT

B - DIRECTIONS REGIONALES POLICE NATIONALE

a) - POLICE GENERALE

8
CAPITAINE

OLOANDZOBO BARTHELEMY
NDOUDI JEAN-CLAUDE
KIMBALOU JEAN

DRPN/DZV
-#/-
DRPN/KOUIL

II -/ - DIRECT^e GENERALE DE LA SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

A - COMMANDEMENT

a) - SECURITE

8
CAPITAINE

KOKO ALPHONSE

CDMENT

B - DIRECTIONS REGIONALES

a) - SECURITE

8
CAPITAINE

SANGA ARMAND JEAN MARY
BOZENG A PIERRE *e/*

DRST/BOUEN
DRST/KOUIL

Article 2:- Le Ministre de la Défense Nationale, Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité et le Ministre de l'Economie, du Plan et des Finances Chargé de la Prospective sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent décret qui sera ~~enregistré~~, publié au Journal officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.

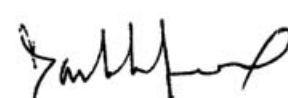
Fait à Brazzaville, le 06/11/96

Par le Président de la République



Professeur Pascal LISSOUBA

Premier Ministre, Chef du Gouvernement;



David Charles GANAO

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité.



Colonel
Philippe BIKINKITA

Le Ministre de la Défense Nationale.



Général
- François AYAYEN -

Le Ministre de l'Economie, du Plan et des
Finances, Chargé de la Prospective.



NGUILA-MOUNGOUNGA-NKOMBO